



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-3275** Services professionnels pour la livraison de programmes d'adaptation à domicile de la Société d'habitation du Québec

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 6 janvier 2026 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 6 janvier 2026 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 1<sup>er</sup> décembre 2025

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-3411** Travaux de reconstruction du terrain de basketball au parc Chopin

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 15 janvier 2026 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 15 janvier 2026 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 1<sup>er</sup> décembre 2025

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Laval, déposé le 12 septembre 2024, sera, pour l'année 2026, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance en ligne à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/taxes-evaluation-fonciere/>.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de cette loi.

Que pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 de cette loi ou au cours de l'exercice financier suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible en personne à l'endroit ci-dessous indiqué ou en ligne à l'adresse suivante <https://www.laval.ca/taxes-evaluation-fonciere/evaluation-fonciere/demander-revision-role-evaluation-fonciere/>;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement numéro L-12849 concernant les demandes de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Laval*;
- Être transmise en ligne par le biais de l'application [Mon dossier](#), ou être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant:

Ville de Laval  
Service de l'évaluation foncière  
1333, boulevard Chomedey  
Case postale 422  
H7V 3Z4

DONNÉ À LAVAL  
CE 1<sup>er</sup> décembre 2025

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut